

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2021 - 076

SEANCE DU 26 MAI 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 90

Suppléants présents : 6

Pouvoirs : 10

Date de convocation :

20/05/2021

Date d'affichage :

28/05/2021

Votants :	106	Pour :	106	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Michael ; MAURON Francine ; MORAND Nathalie.

Excusés : BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir : ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BUCHOT Jean-Yves à PIETRIGA Guy ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GROSSIDIER Jean Charles à PROST Philippe ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; LAMARD Philippe à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick.

Absents : BELLAT Stéphane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy.

Objet : PETITES VILLES DE DEMAIN Demande de financement pour un poste de chef de projet

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

La candidature de Terre d'Émeraude Communauté et des Commune d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne a retenue au programme national **Petites Villes de Demain (PVD)**.

Par délibération du 31 mars 2021, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion entre l'État, l'EPCI, et les Communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne, signature intervenue le 12 mai 2021.

Au titre de ce programme, et pour aider les Élus des Communes et leurs Intercommunalités, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure dans les fonctions essentielles de centralité, à concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, trois actions sont prévues par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (**ANCT**) :

- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75% d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- Des outils et expertises sectorielles dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu au travers de la création du « Club petites villes de demain » ;

Aussi, afin de mettre en œuvre ce programme, il est proposé de solliciter le financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 19 mai 2021 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DEMANDER un financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires ;

Dépenses éligibles	Recettes	
	Montant du financement ANCT/Banque des territoires à hauteur de 75% (max 40 000€)	Montant du reste à charge pour les collectivités à hauteur de 25%

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

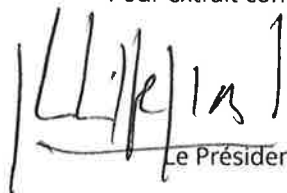
ID : 039-200090579-20210526-D_076_2021-DE

Salaire Brut chargé du chef de projet sur 12mois	ANCT 50%	Banque des territoires 25%	Terre d'Émeraude Communauté 34%	d'Arinthod 33%	Moirans-en- Montagne 33%
45 191,88€	20 000€	10 000€	5 165,24€	5 013,32€	5 013,32€

DE DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches afférentes au programme ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210526-D_076_2021-DE